

Pourquoi, certains du coran sont incompatibles avec ? l'infaillibilité des prophètes de Dieu

<"xml encoding="UTF-8?>

Pourquoi, certains du coran sont incompatibles avec l'infaillibilité des prophètes de Dieu ?

Comment vous l'expliquez ?

Question

Pourquoi, certains du coran sont incompatibles avec l'infaillibilité des prophètes de Dieu ?

Comment vous l'expliquez ?

Résumé de la réponse

Pour répondre à cette question, on peut dire :

1- « l'infaillibilité » est un état d'âme dans l'individu infaillible qui l'empêche de commettre du péché et des mauvaises œuvres et le protège de commettre toute erreur ou tout défaut dans lui enlever le libre arbitre ou lui imposer une contrainte.

2- Le secret de l'infaillibilité des prophètes réside dans l'intuition, la conviction, la foi complète et l'amour envers le Vrai qu'il soit exalté, ainsi que dans la grandeur de Dieu et Sa majesté. De plus, les confirmations et les exemptions sont accordées par Dieu aux prophètes pour les affirmer et les protéger contre le Satan et la tentation de l'âme charnelle.

3- De nombreuses raisons rationnelles souscrivent à la nécessité de l'infaillibilité des prophètes dont l'une d'entre elles, consiste à acquérir l'objectif.

4- S'il y a des versets qui sont en contradiction avec des raisons rationnelles, il faut en déchiffrer, minutieusement, le sens exact et renoncer à ce qu'en retire dans un premier regard.

5- Il y a de nombreux versets qui portent sur l'existence et la nécessité de l'infaillibilité des prophètes, quoique le terme « l'infaillibilité » n'y ait pas mentionné.

A) Il existe des versets qui présentent les prophètes (bénis soient-ils) comme les sincères, par exemple, du verset 45 au 48 de la sainte sourate 38 « S'âd » du noble coran. Et le sincère est celui à qui le Satan ne peut avoir accès pour l'égarer.

B) Il existe des versets qui se rapportent à l'existence de la « guidance divine » des prophètes. Ces versets sont nombreux. A titre d'exemple, du verset 84 au 90 de la sainte sourate 6 « les Limbes » du noble coran. Celui qui bénéficie de la guidance divine, il aura l'exemption d'être égaré et de commettre du défaut.

C) Dans de nombreux versets, Dieu, Tout-puissant ordonne, l'obéissance aux prophètes et invité les gens à leur obéir, sans aucune condition, comme des versets 31 et 32 de la sainte sourate 3 « la famille d'Amram », le verset 80 de la sainte sourate 4 « Les Femmes », le verset 52 de la sainte sourate 24 « la Lumière ». Il est évidence que la nécessité de l'obéissance inconditionnelle à une personne, veut dire qu'elle doit être infaillible.

D) Les versets allant du 26 au 28 de la sainte sourate 72 « Les Djins » portent sur la protection totale des prophètes par Dieu.

E) Le verset de la purification « la sourate « Les coalisés, verset 32 » est une preuve évidente de l'infaillibilité du Seau prophète, le très vénéré Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et sur des descendants).

6- Il y a des versets dont l'apparence semble être incompatible avec le statut de l'infaillibilité, des versets qui sont sous forme conditionnelle qui ne font pas état de la réalisation d'un péché, des versets qui s'adressent à l'ensemble des croyants et non pas aux croyants.

7- S'agissant du vénéré Adam (béni soit-il) dont le péché est sujet à de nombreux, on peut dire : « Premièrement, l'interdiction dans ces versets a une vocation recommandataire et non pas punitive. Il ne s'agit pas d'une sanction. C'est, purement, l'abandon d'une œuvre sublime et prioritaire et non pas un péché. Deuxièmement, le monde dans lequel était le vénéré Adam (béni soit-il), n'était pas celui de la tâche et de l'obligation, et tout naturellement, dans le monde de la non-obligation, l'opposition n'est pas considérée comme un péché.

8- Si Dieu parle, dans certains cas, d'un ton virulent avec les prophètes, cela s'explique par le fait que les prophètes, tout comme les hommes, possèdent les tentations, la colère et les forces humaines et charnelles. Donc, eux-aussi, ils ont besoin des remarques et des orientations divines, et s'ils seront, même un instant, à leur sort, ils seront perdus. »

Réponse détaillée

Pour apporter une réponse à ladite question, nous devons, tout d'abord, vérifier ce que signifie le terme « l'infaillibilité ». L'Allameh Tabatabaï (que sa demeure soit au paradis) dit : « Nous entendons par l'infaillibilité, l'existence d'une chose chez l'individu infaillible qui l'empêche de commettre toute erreur ou tout péché. »[1]

Fazel Meghdad, l'un des grands théologiens chiites, donne une définition plus complète : « L'infaillibilité est une grâce accordée par Dieu, le Tout-puissant, à la personne, soumise aux lois de Dieu, qui la pousse à éviter de désobéir ou de faire le péché, alors qu'elle en est capable. Cette grâce se réalise avec le surgissement d'un ange auprès de l'individu, soumis aux lois de Dieu. En outre, cet individu est conscient de la récompense de l'obéissance et du châtiment du péché et il craint d'être interrogé pour l'abandon des actes considérés comme étant une obligation religieuse. » [2] Il est nécessaire de rappeler ce point que « l'infaillibilité » n'oblige jamais l'individu infaillible d'obéir ou d'abandonner un péché. Il n'est en pas ainsi que l'infaillible ne soit pas capable de commettre un péché ou qu'il soit dépourvu du libre arbitre. En fait, C'est sa foi parfaite, sa croyance, sa science, sa vertu et son amour et son attention pour Dieu, le Tout-puissant qui lui permettent de tomber et se plonger dans les péchés et ou de se soustraire à obéir à Dieu. A cela s'ajoute l'existence des hadiths qui indiquent, clairement, que les prophètes et les Imams impeccables (bénis soient-ils), étaient, confirmés, protégés et renforcés par Dieu.[3]

La cause de l'infaillibilité des prophètes : Avant de se référer à l'apparence des versets du coran, il est nécessaire de porter l'attention sur ce point que, puisqu'il n'y a pas une contradiction entre la raison et la révélation, il est nécessaire d'interpréter ces versets de manière à ce qu'ils ne soient pas en contradiction avec la sentence ferme de la raison (le bon sens). A propos de l'infaillibilité des prophètes, nous ne mentionnons qu'une seule preuve rationnelle. Mohaghegh Toussi (que son âme repose au paradis) dit : « L'infaillibilité est nécessaire pour le prophète afin de lui donner l'assurance, et que le motif soit, en conséquence, acquis ». [4] Par conséquent, l'infaillibilité est une condition nécessaire à la mission prophétique.

Certains savants et chercheurs expliquent, ainsi, la cause de l'infaillibilité des prophètes : « Lorsque l'existence de Dieu, avec tous les attributs de Sa Majesté et de Sa Beauté, a été prouvée, et la révélation a été possible et la prophétie a été prouvée, la raison souscrit à la

nécessité de l'infaillibilité des prophètes dans la réception et la transmission de la révélation, c'est-à-dire que Dieu choisisse un envoyé pour guider les serviteurs. Il envoie, nécessairement, un prophète qui soit exempt de toute erreur, faute ou défaut, et de péché, dans la réception et

la transmission de la Révélation, sinon, cela ne sera pas compatible avec la sagesse de la prophétie et l'envoi des Livres et des Messagers, qui puisent leurs racines dans la genèse. La

sagesse de l'envoi des Messagers consiste à guider l'homme et la guidance des gens ne se réalise que lorsque le Messager de Dieu soit infaillible et exemple de toute erreur, inadvertance ou défaut dans la réception et la transmission de la révélation. Ce principe du Kalam puise ses racines dans les attributs divins, dont la science, la puissance et la sagesse de la genèse, d'autant plus que Dieu qu'il soit exalté est loi de toute oppression et toute absurdité.

Si le Messager de Dieu commet une erreur dans la réception ou la transmission de la Révélation, cela sera conçu comme une ignorance, une incapacité ou une incompétence dans l'action divine. De plus, si un prophète n'est pas infaillible et s'il commet, volontairement ou involontairement, une erreur dans sa guidance, il ne sera pas digne de confiance et l'Oumma ne lui fait, donc, pas sa confiance et ne considère pas sa mission et ses messages comme divins.

Dans le premier cas, il est question de l'ignorance et l'égarement des gens et dans le second cas, l'annulation et l'absurdité se matérialisent. L'existence sacrée divine est exempte de tout cela. »[5] Nous devons d'expliquer la définition de l'infaillibilité et le secret de l'infaillibilité des

prophètes nous a été clarifié et nous venons d'évoquer certaines preuves rationnelles qui souscrivent à la nécessité de l'infaillibilité des prophètes. Nous allons, maintenant, étudier en deux parties les versets coraniques. Dans une première partie, nous nous pencherons sur des versets qui témoignent de l'infaillibilité des prophètes et dans une seconde partie, nous nous attarderons sur des versets qui sont, en apparence, incompatibles avec le statut de l'infaillibilité des prophètes pour apporter une réponse claire sur l'infaillibilité des prophètes.

Première partie : les versets qui témoignent de l'infaillibilité des prophètes. Dans le coran, il existe de nombreux versets qui font état de l'existence d'un ange appelé « l'Infaillibilité » auprès des prophètes, quoique que le terme « l'Infaillibilité » n'y ait pas mentionné. Mais, on peut tirer et en déduire le sens, la signification et les outils dans les versets du Coran. Ces versets peuvent être étudiés et vérifiés dans plusieurs catégories.

La première catégorie, ce sont les versets qui considèrent les prophètes comme des sincères. Ces derniers sont ceux qui ne sont pas à la portée du Satan. Donc, ils doivent être infaillibles.

Dans la sainte sourate « Sâd » du noble coran, Dieu dit : « Et rappelle-toi Abraham et Isaac et Jacob, Nos esclaves, gens de mains et d'yeux. Oui, Nous les élîmes d'élection, pour rappeler la Demeure. Oui, et ils sont, près de Nous, certes, parmi les meilleurs élus. Et rappelle-toi Ismaël et Elisée, et Dhou'l Kifl, chacun, cependant, parmi les meilleurs »[6] Dans ces versets, le nom de certains prophètes est mentionné et ils sont présentés comme « des sincères ». Et des sincères sont ceux qui ne se trouvent pas à la porte du Satan. Citant Satan, le noble coran dit : « Par Ta puissance, dit Satan. Alors très certainement, le les ferai errer, tous, sauf, parmi eux, Tes esclaves ». [7]Ou « O mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur, je leur enjoliverai le mal, sur la terre et les ferai errer tous, certes, sauf, parmi eux, Tes esclaves choisis. »[8]

La deuxième catégorie, ce sont les versets qui parlent de l'existence de « la guidance divine » des prophètes. « Et Nous lui avons donné Isaac et Jacob ; Nous les avons tous guidés. Et quant à Noé, Nous l'avons guidé auparavant, tout comme, parmi sa descendance, David et Salomon et Job, et Joseph et Moïse et Aaron. Et c'est ainsi que nous récompensons les bienfaisants. De même, Zacharie et Jean-Baptiste et Jésus et Elie, chacun étant du nombre des gens de bien. De même, Ismaël, Elisée et Jonas, et Loth. Et à chacun, Nous avons donné excellence au-dessus des mondes. De même, partie de leurs ancêtres et de leurs descendants et de leurs frères, que Nous avons élus et guidés au chemin droit. Voilà, la guidée dont Dieu guide qui Il veut parmi Ses esclaves. Mais, s'ils avaient donné à Dieu des Associés, alors toit ce qu'ils faisaient, eût, certainement, été vain. C'est à eux que Nous avons apporté le Livre et la sagesse et la fonction de prophète. Su ces autres-là n'y croient pas, c'est, certainement, que Nous confions ces choses à des gens qui n'en sont pas mécréants ! Voilà ceux que Dieu a guidés : suis, donc, leur guidée ! Dis : « Je ne vous demande pas pour cela de salaire : ce n'est là qu'un rappel, à l'intention des mondes. »[9] Ces versets indiquent que les prophètes furent guidés par Dieu.

Dans la sainte sourate, « Les Groupes » du noble coran, nous lisons : « Et pour quiconque Dieu guide, point d'égareur. Dieu, n'est-Il pas puissant, maître de vengeance ? »[10] Donc, quiconque qui se trouve sous la guidance divine, ne sera, jamais, égaré, car le péché est une sorte d'égarement. Alors, on peut conclure que les prophètes de Dieu sont infaillibles. Le fait que ces versets considèrent les prophètes comme des élus, est une raison de plus sur l'infaillibilité des prophètes. Car, ils sont choisis et élus afin de guider les gens. Donc, eux-mêmes, ils sont, certainement, guidés et infaillibles. De plus, dans le verset susmentionné, Dieu enjoint le noble prophète de l'islam, avec un tel statut et rang, de suivre les prophètes qui lui ont précédé, ce qui

veut dire que, eux-aussi, sont infaillibles, sinon, Dieu ne demandait pas à Son messager de les suivre, car suivre, inconditionnellement, quiconque qui n'est pas infaillible, peut aboutir à l'égarement.

La troisième catégorie, ce sont les versets qui invitent les Musulmans à obéir au noble prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants). « Dis : « Si vous avez, toujours, aimé Dieu, suivez-moi. Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés ; et Dieu est pardonneur, miséricordieux ». Dis : Obéissez à Dieu et au messager. Et si vous tournez le dos... alors, non, Dieu n'aime pas les mécréants ! »[11] Ou dans la sainte sourate « les Femmes » nous lisons : « Quiconque obéit au messager, obéit, alors, certainement, à Dieu. Et quiconque tourne le dos... eh bien, Nous ne t'avons pas envoyé à eux, comme surveillant ». [12] Il existe, d'autres versets qui appellent à l'obéissance inconditionnelle au messager de Dieu et l'obéissance d'un individu est inconditionnelle et constitue une condition obligatoire, cela montre que cet individu doit être infaillible et exempt de toute erreur et péché, sinon, il peut égarer les autres. Outre ces trois catégories des versets, il y en a ceux qui portent sur l'infaillibilité des prophètes (bénis soient-ils) ou la personne du prophète de l'islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), dans la transmission de la révélation. Nous en mentionnons deux exemples :

Le premier verset : « Le connaisseur de l'invisible ? Ce qu'il a d'invisible, Il ne le fait apparaître à personne, sauf à celui qu'il agrée comme messager, lequel, en vérité, Il fait précéder et suivre de surveillants, afin de savoir s'ils ont transmis les messages de leur Seigneur. Cependant, Il cerne ce qui est auprès d'eux, et dénombre toute chose en comptant. »[13]

Le deuxième verset : « Dieu, certes, veut écarter de vous la souillure, O gens de la Maison, et vous purifier, complètement »[14] Dans ce verset, la volonté de Dieu, c'est la volonté essentielle et non pas la volonté législative.[15] La volonté de Dieu est inéluctable, et c'est une évidence que la volonté certaine de Dieu a voulu écarter les gens de la Demeure prophétique de toute souillure et de tout péché, ce qui équivaut au statut de l'infaillibilité. Dans le présent débat, nous ne voulons pas préciser qui sont les gens de la Demeure,[16] mais, c'est une évidence certaine que le seau des prophètes (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) en fait partie. Notre objectif est de prouver, via les versets du coran, l'infaillibilité des prophètes. Il est tout à fait évident que ce verset porte sur l'infaillibilité du prophète de l'islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), qui est exempt de toute péché et de toute souillure.

Or si on prouve l'infaillibilité du noble prophète de l'islam, celle des prophètes qui l'ont précédé sera prouvée, aussi. Il y a que deux citations sur ce sujet, l'une qui porte sur l'existence de l'infaillibilité et l'autre qui porte sur l'absence de l'infaillibilité. Il n'en existe pas une troisième portant sur l'infaillibilité de certains des prophètes comme le seau des prophètes (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et la faillibilité des autres. Donc, si nous avons prouvé l'infaillibilité du prophète de l'islam, nous avons prouvé aussi celle des autres prophètes (bénis soient-ils).

La deuxième catégorie, ce sont les versets qui sont, en apparence, incompatibles avec le statut de l'infaillibilité des prophètes. Dans le coran, il y a des versets dont l'apparence n'est pas compatible avec l'infaillibilité des prophètes. Mais, il faut tenir compte du fait que lorsque l'infaillibilité des prophètes est prouvée au moyen de la raison rationnelle, il faut s'efforcer de déchiffrer le vrai sens du verset qui semble être incompatible avec la raison rationnelle. De toute évidence, l'examen de tous les versets prend beaucoup de temps et cela nécessite de consulter de nombreux de livres où on fait des commentaires là-dessus. Ceci dit, pour apporter une réponse à la présente question, nous examinons certains de ces versets :

1- Dans la sainte sourate « Les Groupes » du noble coran, nous lisons : « Et très certainement, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux d'avant toi :

« Si tu donnes des Associés, très certainement, ton œuvre s'échouera ; et tu seras, très certainement, du nombre des perdants. Non, mais, adore Dieu seul, et sois du nombre des reconnaissants. »[17] Il peut, peut-être, y avoir cette illusion qu'existe la possibilité pour que les prophètes donnent des Associés et que la voie de l'Associationnisme (donner des Associés à Dieu) leur est ouverte, sinon, ce verset ne les en avertirait pas. Pour y fournir une réponse, il faut dire que les prophètes ont le pouvoir et le choix de donner des Associés, mais, ils ne le feront jamais, tout comme nous l'avons dit que l'infaillibilité ne signifie pas d'enlever aux prophètes le choix libre ou le pouvoir de commettre le péché.

Cependant, en raison du fait que les prophètes possèdent un niveau de connaissance très élevé et sont, directement et en constance liés à la source de la révélation, cela ne vient, même pas, un instant dans leur pensée et leur esprit de donner des Associés. Or, ce verset est, premièrement, une phrase conditionnelle qui ne fait pas état de la réalisation de l'acte et deuxièmement, ce verset explique le danger de l'Associationnisme » qui n'est acceptable de la

part de personne, même s'il s'agisse des prophètes. En fait, ce verset est un message adressé aux croyants. Dans la langue persane, il y a une proverbe en persan qui dit « On parle à la porte pour que le mur entende » c'est, en fait, une manière de suggérer, indirectement un message à quelqu'un.[18] Il est relaté du vénéré Imam Réza (bénit soit-il) qui dit : « Ce genre de versets visent l'Oumma, bien qu'ils s'adressent au messager de Dieu (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants).[19]

Il y a un autre verset, similaire au verset susmentionné, qui dit « Et les Juifs ne seront jamais contents de toi, les Nazaréens non plus, jusqu'à ce que tu suives leur religion. Dis : « La guidée de Dieu, oui, voilé la guidée. » Et si tu suis leurs passions après que science t'est venue, tu ne trouveras en Dieu patron ni secoureur. »[20] Si on pose la question de savoir si le noble prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), pourrait, avec un tel statut de l'infaillibilité, suivre les passions des Juifs, on peut y apporter cette réponse que :

Premièrement, la dite expression est une phrase conditionnelle qui ne fait pas état de la survenance et de la réalisation d'un fait et deuxièmement, l'infaillibilité du prophète ne lui rend impossible de commettre le péché, d'autant plus que la science, la vertu et la foi du prophète sont, tellement, immense qu'il ne commet pas de péché et troisièmement, ce verset pourrait s'adresser à l'ensemble des gens.

2- Dans la sainte sourate « le Pèlerinage » du coran, nous lisons : « Et nous n'avons envoyé, avant toi, messager ni prophète qui n'ait eu quelque désir que le Diable ait lancé dans son désir ! Puis, Dieu abroge ce que Diable lance. Puis, Dieu renforce Ses signes, tandis que Dieu est savant et sage, afin de faire de ce que le Diable a lancé, une tentation pour ceux aux cœurs de qui est une maladie, pour ceux aussi dont les cœurs sont endurcis, certes oui, les prévaricateurs sont loin dans le schisme ; et afin que ceux à qui science a été donnée, sachent que voilà, en effet, la Vérité, de la part de ton Seigneur, et qu'ils y croient, puis, que leurs cœurs s'y humilient. Oui, Dieu va, certainement, guider vers un droit chemin ceux qui croient. »[21]

Ces versets servent de principal prétexte à ceux qui avancent l'idée de la faillibilité des prophètes. Les Orientalistes ont évoqué ces versets pour faire croire que la suggestion du Diable dans les désirs des prophètes signifierait l'intervention du Diable dans l'œuvre de la révélation. En vérité, ils entendent nier l'infaillibilité des prophètes dans la transmission de la révélation.[22] Ils veulent dire que le Diable a lancé la tentation dans le cœur des prophètes

pour affaiblir leur détermination en vue les pousser à abandonner leur peuple, en présentant ce dernier comme étant impossible à être guidé.[23] Ce, alors, ce verset n'a, certainement, pas un tel sens, d'autant plus que Dieu nie, explicitement et manifestement, les suggestions et les doutes dans le statut sacré des prophètes et même auprès des serviteurs élus[24] Pour interpréter ce verset, il faut dire que dans chaque époque où les prophètes furent envoyés pour guider les hommes et expliquer les versets divins, ils se virent exposés aux Diables du genre du Djin et de l'humain qui les harcelèrent dans leur invitation et en suggérant certaines choses pour détourner l'attention des gens et neutraliser ainsi la mission prophétique. Ils s'opposèrent aux prophètes, car leur objectif était d'induire en erreur le peuple.[25] Dans le noble Coran, Dieu dit : « Satan leur fait des promesses il les leurre par des espérances évasives. Satan ne leur fait que des promesses trompeuses »[26]

3- Les versets se rapportant au vénéré Adam, sont mentionnés dans plusieurs les versets 35 et 37 de la sainte sourate 2 « la Vache », les versets 19 et 24 de la sainte sourate 7 « les Limbes ». Et aux versets allant du 115 au 123 de la sainte sourate 20 « Tâ Hâ » du noble coran, nous lisons : « Très certainement, Nous avions, auparavant, engagé Adam ; puis, il oublia ; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution. Et quand, Nous dîmes aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam » ; ils se prosternèrent alors, sauf Satan, qui refusa. Alors, nous dîmes : « O Adam, celui-là est un ennemi, vraiment, pour toi et ton épouse. Gare, qu'il vous fasse sortir, tous deux, du paradis ! ou, tu seras malheureux. Oui, voilà pour toi : tu n'y auras faim ni ne seras nu, tu n'y auras soif, ni ne souffrirais des rayons du jour montant. » Puis, le Diable, le tenta en disant : « O Adam, t'indiquerai-je, l'arbre d'éternité, et un royaume qui ne vieillit pas ? » Puis, tous deux en mangèrent. Elle leur apparut donc, leur nudité, à tous deux. Et tous deux se mirent à y coudre des feuilles du Parais. Et Adam désobéit à son Seigneur. Et il erra. Ensuite, son Seigneur le choisit et accueillit de lui le repentir et guida, et dit : « Tombez d'ici, vous deux ensemble ! Ennemis, les uns des autres. Puis, si jamais, une guidée vous vient de Ma part ! Donc, quiconque suit Ma guidée, alors, il ne s'égarera ni ne sera malheureux. »

On peut répondre à ce doute par plusieurs moyens. Premièrement, le rappel à l'ordre dans les versets est destiné à orienter et à guider et non pas à punir et à sanctionner. Le langage employé à cet effet fait état de la destinée d'un acte. La non-réalisation de ce qui est censé orienter et éclairer, ne porte pas atteinte à l'infalibilité des prophètes. Deuxièmement, supposons que l'ordre et le rappel à l'ordre dans ces versets est une sorte d'avertissement, là aussi, il s'agit d'une chose non contraignante qui se rapporte à l'abandon d'un acte

recommandé, qui n'est pas considéré comme un péché absolu, mais, il est considéré comme un péché relatif, c'est-à-dire qu'il n'était convenable qu'une telle action soit réalisée par ceux qui réputés « proches de Dieu ». [27] Troisièmement, ce qui contredit le statut de l'infaillibilité, c'est le péché, commis, par un homme, soumis aux lois de Dieu. Ce, alors que le vénéré Adam (béni soit-il) se trouvait dans un temps et un espace qui n'étaient pas le monde de la mission,

de la législation, et du devoir, c'est après l'installation du vénéré Adam sur la terre que la législation, les lois religieuses et les obligations religieuses commencèrent. Or, les oppositions exprimées avant la Charia ne peuvent pas remettre en cause le rang et le statut de l'infaillibilité.

28[28] D'autre part, on peut, peut-être, dire que dans les versets coraniques, Adam veut dire le rang d'être humain et ne s'applique pas à la personne d'Adam, père de l'être humain, qui compte parmi les prophètes de Dieu. De plus, s'il s'agit d'Adam, père de l'être humain, l'apparence de ce verset veut dire qu'il fut désigné prophète après son repentir et non pas avant. Donc, si quiconque croit que les prophètes sont exempts de péché et d'erreur, cela ne nuit pas à leur infaillibilité, à moins qu'il soit d'avis que les infaillibles devront possédaient, dès la naissance, le statut de l'infaillibilité.[29]

4- Les versets portant sur les autres prophètes. Ces versets portent le fait que certains prophètes ont commis une erreur ou un péché ou ils ont avoué leur erreur, ce qui porte atteinte au rang et au statut de l'infaillibilité. Ces versets se rapportent aux prophètes tels que le vénéré Noé, le vénéré Abraham, le vénéré Moïse, le vénéré David, le vénéré Salomon, le Vénéré Job, le vénéré Jonas (Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur eux). L'examen de ces cas nécessite beaucoup de temps. Les intéressés peuvent se référer aux livres portant sur l'exégèse du noble coran.

5- Il existe des versets qui concernent la personne du vénéré prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), des versets qui sont devenus des prétextes entre les mains des détracteurs et des opposants. Parmi ces versets, on peut mentionner le suivant : « Oui, Nous t'avons rendu victorieux d'une victoire éclatante afin que Dieu te pardonne les prémisses de ton péché et ce qui en a tardé, et qu'il parachève sur toi Son bienfait, et qu'il te guide au droit chemin ». [30] L'apparence de ce verset indique que le prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) avait eu des péchés ou il en aura dans l'avenir et que Dieu lui en pardonne pour la paix de Hodaybiya et la victoire qui avait été acquise.

sont « غفران » et « ذنب » Pour y apporter une réponse, il faut dire que : Premièrement, le terme

signifie dans son « ذنب » employés dans ce verset dans leur sens littéral. Le terme arabe « غفران » sens littéral, les effets néfastes et les conséquences d'un acte et le terme arabe signifie, dans son sens littéral, le fait de cacher. Par conséquent, le sens de ce verset sera ainsi : « Nous t'avons accordé une victoire afin qu'elle soit un moyen pour cacher les conséquences de votre mission. » A ce propos, il est nécessaire d'expliquer qu'avant et après l'hégire, les mécréants de la Mecque n'avaient pas une mentalité injuste concernant l'islam et la personne du noble prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants). Les victoires ultérieures ont, totalement, invalidé cette mentalité et les conséquences de la mission du prophète et son invitation, qui avaient, au début, paralysé la vie des mécréants, furent, peu à peu, oubliées.[31]

employés dans ce verset ne sont, nullement, « غفران » et « ذنب ». Ceci étant dit, les termes incompatibles avec le rang et le statut de l'infaillibilité des prophètes, premièrement et sont employés dans un autre « غفران » et « ذنب ». Deuxièmement, supposons que les termes sens, il s'agit là-aussi, une action qui était considéré comme un péché, du point de vue des mécréants, sans pour autant être contraire à la loi divine ou être en incompatibilité avec le statut de l'infaillibilité.[32] Dans un autre verset similaire à celui qui vient d'être susmentionné, Dieu dit « Que Dieu te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné congé jusqu'à ce que te fussent manifestes ceux qui disaient vrai et reconnus les menteurs ? ».[33] Pour y fournir une réponse, est une phrase indicative qui exprime une volonté et qui, en vérité, « عفأ الله عنك » il faut dire que révère le statut sacré du prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), et lui rend hommage. Or, cela n'est nullement, incompatible avec le rang de l'infaillibilité du noble prophète. Selon, Allameh Tabatabaï, le sens que les détracteurs ont tiré de ce verset, consiste, en vérité, à jouer avec la parole de Dieu et cela montre qu'ils n'ont pas bien compris le sens exact de ce verset. 34 [34] Autrement dit, ils ne connaissent pas « les alphabets » du coran.[35]

S'agissant des versets du coran, dans lesquels Dieu s'adressent de cette manière (éventuellement d'un ton virulent) avec ses prophètes, la raison en est que :

En dépit de leur rang, leur place très élevés et leur infaillibilité, les prophètes, tout comme les autres êtres humains, disposent des instincts et des désirs charnels et ils ont donc, besoin d'être guidés et orientés. Et ils seront abandonnés, un instant, à leur sort, ils seront perdus. Cependant, les prophètes, envoyés pour diriger la société, ne commettront pas l'erreur ni le péché dans leur mission, d'autant plus qu'ils auront, toujours, besoin du pardon et de la grâce

Conclusion : Premièrement, compte de l'existence des raisons rationnelles et traditionnelles, il ne faut pas se fier à l'apparence de certains versets qui semblent être incompatibles avec le rang et le statut de l'infaillibilité des prophètes. Deuxièmement, si le sens de ces versets est bien découvert et décortiqué, on se rendra compte qu'ils ne sont pas, du tout, incompatibles avec le statut de l'infaillibilité. Troisièmement, il existe de nombreux versets dans le coran qui portent sur l'infaillibilité dont nous avons mentionné, dans le présent texte, certains d'entre eux.

Sources : Pour plus d'études supplémentaires, référez-vous à :

1- Ayatollah Jaafar Sobhani, Mafahime Ghor'an « Les concepts du Coran », t. 4 et 5.

2- Allameh Tabatabai, Tafsir Al-Mizan, les versets concernés.

3- Maître Mesbah Yazdi, Amouzeche Aghayed « L'enseignement des convictions », t.2.

4- Ayatollah Makarem Shirazi, Tafsir-e Nemouneh « L'exégèse exemplaire », les versets concernés.

[1] Allameh Tabatabai, Seyyed Mohammad Hossein, Al-Mizan sur le commentaire du coran, t. 2, p. 134.

[2] Fazel Meghadad, Ershad al-Talebine Nahaje al-Mostarsheddine, p. 310.

[3] Kafi, t. 1, p. 261.

[4] Mohaghegh Tousi, Nassar al-Din, Tajrid al-Eteghad, p.155, l'institut « l'imam Sadegh(béni soit-il), Qom, 1996.

[5] Maître Hadavi Tehrani, Mahdi, Les principes du Kalam en matière d'Ijtihad. L'institut culturel Kherad, Qom, première édition, 1998.

[6] P. 45-48

[7] P. 83

[8] La sourate 15 Al Hijr, verset 40.

[9] La sourate 6 « Les Bestiaux », versets 84-90

[10] La sainte sourate « Les groupements », le verset 37

[11] La sainte sourate 3 « la Famille d'Amram », les versets 31-32

[12] La sainte sourate 4 « les Femmes » le verset 80

[13] La sainte sourate 72 « les Djinns », les versets 26-28, Makarem Shirazi, Nasser, l'exégèse exemplaire », t. 25, p. 141, Dar ol Ketab al-Eslamiyah, Qom, 10ème édition,

1992.

[14] «O vous, les Gens de la Maison! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, t vous purifier totalement.» (Sourate al-Ahzâb , « les partis » , le verset 33

[15] La Volonté législative ne s'appliqua pas seulement, aux prophètes, mais à l'ensemble des serviteurs de Dieu.

[16] CF : Indexe : Les Gens de la Demeure prophétique' (bénis soient-ils) et le verset de la purification.

[17] La sainte sourate 39 « les Groupements », versets 65-66.

[18] La sourate « Les Femmes », le verset 120.

[19] Nour al-Saghâline, t. 4, p. 497, citant « l'exégèse exemplaire » t.11, p. 528, Dar ol-Ketab Al-Eslamiyah, Qom.

[20] La sainte sourate 2 « la Vache », le verset 120

[21] La sainte sourate 22 « le Pèlerinage », les versets 52-54

[22] Certains livres des gens de confession sunnite citant IBNE Abbas ont évoqué l'intervention de Satan dans la mission du prophète en matière de la transmission de la révélation. CF : « l'Exégèse exemplaire » t. 14, p. 140.

[23] Idem

[24] « Tu n'auras aucun pouvoir sur Mes serviteurs, exceptés ceux qui te suivront parmi les fourvoyés. » (Sourate 15, verset 42). « Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. Ton Seigneur suffira comme protecteur. » (Sourate 15, verset 65). L'exégèse exemplaire, t. 14, p. 136, maître Sobhani, Jaafar, les Concepts du Coran, t.4 p. 442.

[25] L'exégèse exemplaire, t. 14, p. 136, maître Sobhani, Jaafar, les Concepts du Coran, t.4 p. 442.

[26] La sainte sourate « les Femmes », verset

[27] Lorsqu'on a des fortes attentes vis-à-vis d'aucuns.

[28] CF : Maître Sobhani, les Concepts du Coran, t. 5, p. 21, Jame'h Modarressine, Qom, première édition, 1405. Maître Makarem Shirazi, « l'exégèse exemplaire, t. 1, p. 188, Allameh Tabatabaï, Al-Mizan, t. 1. P. 136.

[29] « Satan lui dit pour le tenter : « Adam , t'indiquerai-je l'arbre d'immortalité et un règne impérissable » La sourate Tâ Hâ, le verset 120

[30] « Nous t'avons accordé une éclatante victoire, pour que , en ta faveur, Dieu efface tes p^échés passés ou futurs qu'il parachève sur toi Sa grâce et te guide sur une voie droite. (la sourate 48, les versets 1 et 2. Traduits par maître Makarem Shirazi.

[31] Makarem Shirazi, Nasser, « l'exégèse exemplaire » t. 22, p. 21, Sobhani, Jaafar, Les

Concepts du Coran, t. 5, p. 124. Allameh Tabatabaï, la traduction d'Al-Mizan, t. 18, p. 204.

[32] : Maître Sobhani, les Concepts du Coran, t. 5, p.125, Ja'meh Modarressine, Qom 1405 de l'hégire lunaire.

[33] « Que Dieu te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné congé jusqu'à ce que te ussent manifestes ceux qui disaient vrai et reconnus les menteurs ? ».

[34] Allameh Tabatabaï, Seyyed Mohammad Hossein, traduction al-Mizan, t. 9, p. 286.

[35] Maître Sobhani, Jaafar, les Concepts du Coran, t. 5, p. 27.

.36] Idem